

Bulletin Profiteurs

Contre l'impunité des entreprises canadiennes en Colombie

Mai 2016



Eco Oro menace d'amener l'État colombien en arbitrage international (p.1)

Nouvel accord pour sauver Pacific (p.2)
Militarisation et secteur extractif (p.4)

Eco Oro menace d'amener l'État colombien en arbitrage international

Les organisations de la société civile condamnent l'annonce de l'entreprise canadienne Eco Oro Minerals Corp. d'initier une dispute d'arbitrage international contre l'État colombien. Eco Oro a déclaré son intention de poursuivre la Colombie à travers le chapitre sur l'investissement de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie face aux mesures que l'État andin a prises pour protéger Santurbán et le reste des páramos du pays des activités nuisibles telles que l'exploitation minière à grande échelle.

Eco Oro Minerals veut développer le projet de mine d'or Angostura à Santurbán avec l'investissement de la Société financière internationale de la Banque mondiale. La société affirme avoir été affectée par la délimitation de l'écosystème et la récente décision de la Cour constitutionnelle de Colombie, qui réaffirme l'interdiction de l'exploitation minière dans tous les páramos du pays. Elle a également déclaré dans un communiqué de presse qu'elle envisage la possibilité de soumettre le différend à un «arbitrage international» et de «demander» une compensation monétaire pour les dommages."

«Depuis le début du projet Angostura, il était clair que la Constitution et les règles protègent les páramos, que le projet pourrait affecter Santurbán et ne pourrait donc pas être autorisé. Les États ne devraient pas être

punis pour protéger leurs sources d'eau, respectant des obligations nationales et internationales », a déclaré Carlos Lozano Acosta, avocat de l'Association interaméricaine pour la défense de l'environnement (AIDA). Les páramos sont la source de 70% de l'eau douce consommée en Colombie et ils sont essentiels pour atténuer les changements climatiques.

Le Comité pour la défense de l'eau et du páramo Santurbán a déposé une plainte au sujet du projet auprès du Bureau du conseiller en conformité de la Société financière internationale (Cumplimiento de la Corporación Financiera Internacional : CFI), l'institution du Groupe de la Banque mondiale consacrée exclusivement au secteur privé. Le rapport d'enquête est attendu dans les prochains mois.

(...)«Comme c'est le cas au Salvador, l'État est poursuivi pour 250 millions US \$ pour ne pas avoir accordé un permis d'exploitation minière à une entreprise canadienne qui enfreint les exigences réglementaires de ce pays. Le système d'arbitrage international créé dans les accords néolibéraux d'investissement entre les pays est une véritable menace à la souveraineté des États et des peuples pour décider de questions fondamentales comme l'eau », a déclaré Jen Moore, MiningWatch. Source : Communiqué conjoint.

Nouvel accord pour sauver Pacific E&P (ex Rubiales)

Le 12 avril, le président Santos et la ministre colombienne des Mines et de l'Énergie rencontraient les dirigeants de Pacific Exploration & Production (E&P), anciennement Pacific Rubiales, ainsi que le directeur du fond d'investissement canadien Catalyst Capital afin de discuter d'un accord permettant d'éviter la liquidation de Pacific.

En effet, la situation financière de l'entreprise est en chute libre depuis quelques années. La dégringolade du prix du pétrole s'est ajoutée aux dépenses extravagantes de ses dirigeants, à la mauvaise gestion de ses dettes et aux dénonciations de plus en plus fréquentes contre ses agissements.

Depuis 2013, la pétrolière faisait des affaires dans des secteurs aussi diversifiés que la culture de palme, le traitement d'eaux usées et la construction d'infrastructures. Elle avait notamment investi dans le commerce du charbon, et possédait 19% des actions de Cablenoticias, une chaîne d'information colombienne, et des actions dans le journal El Tiempo, un des plus lus du pays. Elle commanditait divers festival et tournois sportifs, en plus de posséder des équipes de soccer.

Les dettes s'accumulant, Pacific E&P se trouve désormais dans l'impossibilité de payer les intérêts de ses créances. Des actifs ont du être vendus, notamment les équipes de soccer, les actions dans les médias, et plus récemment, des actifs dans la construction d'oléoducs et de ports sur la côte atlantique. La valeur de ses actions a chuté drastiquement, jusqu'à ce qu'elles soient suspendues à la Bourse de Colombie en avril dernier. Entre 2014 et 2015, ses pertes sont passées de 1,335 millions de

dollars à 5,483 millions. La crise financière de l'entreprise l'a menée au bord de la faillite, d'où la nécessité pour celle-ci de négocier avec ses créanciers. Ces négociations se sont achevées par l'accord mentionné plus haut avec Catalys Capital, une firme canadienne ayant accepté d'assumer la dette de la pétrolière pour un montant de 5,300 millions et d'apporter 50 millions de dollars en liquidité pour permettre à Pacific E&P de continuer ses activités.

En échange de cet investissement, Catalys Capital devrait obtenir environ 30% des actions de Pacific E&P, ce qui entraîne la colère de plusieurs autres actionnaires de l'entreprise qui vont perdre beaucoup à la suite de cet accord.

Plusieurs actionnaires se sont d'ailleurs regroupés derrière l'avocat Jaime Granados pour contester l'entente. (...)

Soulignons qu'en 2012, une étude du Centre de politiques alternatives du Canada démontrait que les dirigeants de la compagnie, Miguel de la Campa, José Francisco Arata, Serafino Iacono et Ronald Pantin, étaient parmi les 20 dirigeants d'entreprise les mieux payés du Canada. En 2014, alors que Pacific E&P était en pleine crise économique, Francisco Arata, un des fondateurs de la compagnie, reçu une indemnisation de départ de 8,3 millions de dollars. Pourtant, tout porte à croire que le gouvernement Santos a donné son approbation au projet de refinancement de la multinationale, sans aucune remarque face aux multiples violations de droits humains occasionnées par l'entreprise canadienne, ni face à la douteuse gestion de ses fonds.

Malgré cet accord, l'avenir de Pacific E&P



reste incertain. À partir du premier juillet 2016, celle-ci n'aura plus le contrôle de Campo Rubiales, le plus grand champ pétrolier de la Colombie qui a fait la fortune de Pacific E&P.

Rappelons que cette dernière avait été très critiquée pour sa gestion de Campo Rubiales, notamment en ce qui concerne ses agissements anti-syndicaux et son non-respect des normes environnementales. (...)

Le non-renouvellement du contrat de Campo Rubiales inquiète particulièrement les travailleurs du champ pétrolier. Plus de 500 travailleurs reliés avec Pacific E&P se trouvent dans l'incertitude face à leurs emplois lorsque le contrat prendra fin. Ecopetrol refuse de reconnaître une substitution patronale, ce qui l'obligerait à conserver les employés de Pacific. Au contraire, elle affirme devoir renvoyer plusieurs employés pour des raisons économiques. L'USO, syndicat colombien du secteur pétrolier, reste sur ses gardes au sujet de la transition, mais espère tout de même que les conditions de travail s'amélioreront à la suite du départ de Pacific E&P.

D'un autre côté, Pacific E&P vient de recevoir un jugement à son encontre de la part de la Cour constitutionnelle de Colombie concernant son deuxième plus grand champ pétrolier dans le pays. Celle-ci ne pourra plus continuer ses activités de production de pétrole dans le champ de Quifa sans avoir réalisé des consultations avec la communauté Sinuaki de la réserve Vencedor Pirirí de la région. La Cour a reconnu que la présence d'employés de l'entreprise, de machineries, de bruit ou d'interventions dans les sources d'eaux affecte le système de croyances et de convictions du groupe autochtone.

Il n'en aît que plus malhonnête que le gouvernement Santos et l'entreprise étatique Ecopetrol continuent de donner leur support à Pacific E&P, une compagnie qui a fait preuve de sa mauvaise foi à nombreuses reprises.

Source : PASC



Le PASC en tournée au Québec jusqu'en juin avec le projet Des-Terres-Minées !

Des-terres-minées est un projet de partages et de documentations des réalités vivantes qui souhaite discuter collectivement, à travers des perspectives féministes, les thèmes du territoire, des enjeux extractifs (mines, pétrole, exploitation forestière, etc.) et des résistances menées face à ces enjeux.

Ce projet est une initiative du Projet Accompagnement Solidarité Colombie, en collaboration avec le Comité pour les droits humains en Amérique latine, la Fédération des femmes du Québec, Femmes Autochtones du Québec, Femmes de diverses origines, et bien d'autres encore !

Pour en savoir plus sur les événements à venir, voir :

**desterresminees.pasc.ca
ou Des-terres-minées sur Facebook**

Militarisation et secteur extractif

Actuellement, il existe 20 bataillons spéciaux énergétiques et routiers (BAEEV) dédiés à la protection du secteur minéral (6 bataillons) et à celui du secteur des hydrocarbures (14 bataillons). Parmi ces bataillons, six sont attirés exclusivement à des entreprises privées, dont les canadiennes Pacific Rubiales et Gran Colombia Gold. Ces dernières possèdent donc leur propre bataillon, payé à même les impôts colombiens, pour protéger leurs exploitations : pétrolière à Puerto Gaitán, Meta, pour la première, et minière à Ségovia, Antioquia, pour la seconde.

Outre cette organisation interne de l'armée, il existe au moins 1 229 ententes entre des entreprises du secteur minéro-énergétique, la majorité étant des multinationales étrangères, et la force publique colombienne. La

majorité de ces ententes (81,6%) est signée avec l'armée nationale et concerne le secteur des hydrocarbures (61,4%) et minier (24,2%). Malheureusement, sans surprise, la canadienne Pacific Rubiales se place en chef de file dans la liste des entreprises ayant contracté le plus grand nombre d'ententes.

Entre 2009 et 2014, 18 plaintes pour corruption dans la gestion de ces ententes ont été portées devant le Ministère de la Défense, sans qu'aucune action satisfaisante ne soit entreprise. Si les ententes sont conclues sous prétexte d'une « menace terroriste », faisant référence aux guérillas présentes sur le territoire, ce sont plutôt contre les populations locales qui s'opposent aux projets extractivistes et face aux mouvements syndicaux que sont utilisées les forces armées.



Nouvelle publication du PASC :

**Entreprises extractives et
militarisation :
définir les liens de collusion**

Entreprises canadiennes en Colombie : des "Profiteurs de guerre"

La Colombie trône au premier rang des pays les plus dangereux pour l'activité syndicale et au deuxième rang en termes de déplacements forcés de la population. Plus de 85% des réfugiés internes et des syndicalistes assassinés proviennent des régions d'exploitation minière et pétrolière du pays. Le Canada, signataire d'un accord de libre-échange avec la Colombie, est pour sa part le premier pays d'origine des investissements miniers à l'étranger et contrôle, par le biais de capitaux privés, les plus importantes réserves de pétrole de la Colombie. Le Canada ne possédant aucun cadre réglementaire pour surveiller l'activité de ses entreprises hors des frontières, ces dernières déploient leurs activités en toute impunité profitant de la violence politique qui sévit dans ce pays en guerre. Ce bulletin entend briser le silence.

Les membres du **Projet Accompagnement Solidarité Colombie** sont disponibles sur demande pour visiter votre milieu de travail et participer à des causeries portant sur les impacts des investissements canadiens en Colombie et la situation syndicale colombienne. N'hésitez pas à nous contacter!

Nous remercions les syndicats suivants pour leurs appuis financiers :

